



ASSOCIATION NATIONALE des SUPPORTERS

Communiqué d'information de l'ANS – 8 novembre 2016

Comme évoqué dans notre Lettre d'actualité¹ du mois dernier, Football Supporters Europe (FSE) et notre association (ANS) avons rencontré les représentants de M. le Ministre de l'Intérieur et de différents services de police. Le Secrétariat d'Etat aux Sports était présent.

Ces échanges ont permis de convenir de la nécessité de travailler à une amélioration du cadre de gestion des supporters en France. **Sur ce point, l'Euro a démontré combien l'attention portée à l'écoute et à la compréhension de la culture des supporters facilite le travail des forces de l'ordre et contribue au spectacle.**

Nous nous réjouissons que le Ministère de l'Intérieur envisage désormais le recours à davantage de circulation des informations et à un dialogue plus régulier. L'utilité des outils mis en place par le Secrétariat d'Etat aux Sports sur le fondement de la loi du 10 mai 2016 fait l'unanimité. **Il est donc indispensable de donner corps à l'instance nationale du supportérisme, au référent supporters² et à l'agrément des associations de supporters³.** Nous espérons que ces outils bénéficieront de la meilleure volonté de chacun des acteurs.

Pour autant, tout n'est pas parfait et il est manifeste que beaucoup de travail doit encore être fourni. Nous avons parfois ressenti un décalage entre notre vécu du monde des tribunes (et en particulier des déplacements) et son appréhension par les pouvoirs publics.

A cet égard, nous avons appelé de nos vœux **l'institutionnalisation d'un double dialogue** :

- au niveau national, d'abord, pour poser les bases d'un cadre général et pour déterminer un guide de bonnes pratiques gouvernant les relations entre l'ensemble des acteurs (supporters, instances, pouvoirs publics). Le premier chantier est celui des déplacements de supporters, trop souvent interdits sans dialogue préalable ou organisés dans l'improvisation ;
- au niveau local, ensuite, pour mettre en œuvre et adapter au cas par cas et selon les circonstances de temps et de lieu, le cadre national.

Au-delà de l'importance du référent supporters, l'ANS tient à rappeler la nécessité pour les pouvoirs publics de nouer une relation pérenne et constructive avec les représentants des supporters. Beaucoup de tensions naissent d'un manque de dialogue ou d'information.

Nous espérons que cette réunion, contrairement à celle du 29 décembre 2015, ne restera pas sans lendemain et qu'elle en appellera d'autres plus régulières et plus spécifiques.

Soyez assurés de notre attachement constructif à nos devoirs, mais aussi à nos droits.

¹ Vous pouvez désormais vous inscrire sur la liste de diffusion de notre Lettre d'actualité mensuelle en renseignant votre adresse en page d'accueil de notre site <http://www.association-nationale-supporters.fr/>

²⁻³ Retrouvez ces présentations sur notre site <http://www.association-nationale-supporters.fr/travaux-ans/>